Paris, le 17 décembre 2013

BILANS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE : VERS LES PREMIERES REGLES D'ELABORATION DES GUIDES SECTORIELS

7 consortiums expérimentent ces lignes directrices

Depuis 2007, l'ADEME accompagne le développement de guides sectoriels[1] pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre avec des entreprises et fédérations volontaires. En l'absence de cadre national ou international relatif à ces démarches, l'ADEME a élaboré, de façon collaborative avec un ensemble de partenaires, un document cadre destiné à garantir l'homogénéité, le contenu minimum et la cohérence des guides sectoriels. Plusieurs consortiums ont été retenus par l'ADEME pour tester les lignes directrices ainsi définies.

Pour tester la version expérimentale de ce document, l'ADEME a lancé un appel à candidatures à l'attention de **consortiums représentatifs de secteurs d'activité** concernés par l'élaboration de Bilans GES réglementaires ou volontaires, ne disposant pas encore de guide ou souhaitant confronter leur guide existant aux exigences des lignes directrices.

5 consortiums ont été retenus sur la base de leur représentativité du secteur d'activité, de la qualité de leur projet et du caractère « prioritaire » du secteur. Les sélectionnés sont les suivants :

1. Consortium **Agroalimentaire** : ANEA + ANIA + O2MConseil

2. Consortium **Travaux Publics** : FNTP + Eurovia + Eiffage Energie + Sade + partenaires techniques (Efficacity, Chaire Génie civil Ecoconstruction de l'université de Nantes, IDDRIM)

3. Consortium **Chimie** (UIC + SANOFI + SOLVAY + YARA + CITEPA) expérimentera le développement d'un guide général Chimie intégrant un « fascicule branche » **avec le**

4. Consortium du **Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs** (PASS).

5. Consortium **Ameublement** : FCBA + CETIM +UNIFA + EUROSIT + COULIDOOR + COFEL.

Un soutien financier et technique sera apporté par l'ADEME aux candidats sélectionnés.

Par ailleurs, le secteur **aéronautique et spatial** représenté par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) s'est porté candidat sur fonds propres.
Enfin, le secteur de **la gestion des déchets**, représenté par la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement), a rejoint également l'expérimentation sur fonds propres pour tester le Protocole Déchets EpE.

[1] Un guide sectoriel décrit les principes de réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour les organisations d'un secteur ou branche d'activité donnée. Il s'attache particulièrement à définir les sources, puits, type de gaz, données nécessaires et modalités de calculs pour chaque poste émetteur significatif et/ou pertinent du secteur considéré afin d'optimiser la réalisation des BEGES. Un guide sectoriel est rédigé dans l'objectif d'améliorer la qualité des BEGES réalisés au sein du secteur dans le respect des principes suivants : Pertinence, Complétude, Cohérence, Exactitude et Transparence. (*Lignes directrices pour le développement d'un guide sectoriel bilan d'émission de gaz à effet de serre*, version expérimentale, octobre 2013)

Pour en savoir plus : les explications de Romain Poivet, ingénieur chargé des Bilans de Gaz à Effet de Serre à l'ADEME

Pourquoi établir des règles sectorielles pour la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre des entreprises ?
Les méthodes sectorielles permettent d'adapter les méthodologies générales largement connues de tous, aux spécificités d'activités et de métiers de chacun au travers de règles définies entre acteurs du secteur. Au-delà de garantir la bonne appropriation des méthodes et l'échange de bonnes pratiques, elles permettent à chaque acteur d'un secteur d'utiliser des règles communes pour la réalisation de son bilan. Or il n'existe aucun référentiel structurant tel que ces lignes directrices pour cadrer le contenu des méthodes sectorielles alors que le besoin est réel.

Pourquoi tester des lignes directrices ?
Bien que ces lignes directrices aient été co-construites avec des entreprises, des fédérations, des consultants et l'Association Bilan Carbone, disposant tous d'une très bonne expertise sur le sujet, il est compliqué de développer un document cadre qui réponde du premier coup au besoin de tous et qui soit facile d'utilisation pour les acteurs les moins expérimentés sur le sujet. Aussi est-il important de tester une première version du document avec divers acteurs, afin de l'enrichir de leurs commentaires constructifs pour proposer en 2014 une version pleinement opérationnelle.

Pour les mêmes raisons, les lignes directrices seront soumises à consultation, via le centre de ressources bilans GES, en janvier 2014 durant 1 mois, pour recueillir les avis des autres parties prenantes intéressées.

Quelle durée d'expérimentation ?
Les commentaires des consortiums sur les lignes directrices à proprement parler sont attendus pour mars 2014. Tandis que la mise à jour et le développement de guides sectoriels par les consortiums se tiendra jusqu'en décembre 2014 au plus tard.

Comment seront utilisées les lignes directrices à termes ?
Dans la même logique de co-construction que pour leur rédaction, l'ADEME proposera en 2014 à ses partenaires de travailler sur les modalités d'application de ces lignes directrices et la reconnaissance des démarches sectorielles. En effet, il ne s'agit pas d'imposer ce document alors que les démarches sectorielles sont volontaires. Néanmoins il s'agira de faire de ces lignes directrices un document de référence de qualité dont l'utilisation sera recommandée par toutes les parties prenantes pour développer des méthodes sectorielles.

Appel à de nouvelles entreprises et parties prenantes pour rejoindre les comités consultatifs des consortiums :
Le consortium AMEUBLEMENT invite toutes les entreprises du secteur ayant déjà effectué des bilans d'émissions de gaz à effet de serre de type Bilan Carbone® à partager leur retour d'expérience.
Concernant le secteur des TRAVAUX PUBLICS, la représentativité de la diversité des acteurs de ce secteur constitue un véritable enjeu. Les entreprises, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages publics et privés et autres acteurs du secteur des travaux publics sont invités à rejoindre ce consortium.

Consulter également le centre de ressources des bilans GES sur le site de l'ADEME.

ANNEXES

Annexe 1 : Ce qu'en pensent les consortiums retenus

Voici la vision synthétique de chaque consortium vis-à-vis de l'expérimentation des lignes directrices et de l'importance des guides sectoriels :

Aéronautique et spatial
Le GIFAS s'est impliqué dans l'élaboration des BEGES, dans une démarche volontaire d'amélioration continue, afin d'établir une cartographie des principaux postes à forte intensité carbone sur lesquels les entreprises ont des leviers d'action. Le groupe de travail dédié, créé en 2010, a édité un guide méthodologique sectoriel et examinera dans le cadre de l'étude ADEME, les lignes directrices proposées.

Agroalimentaire
L'Association Normande des Entreprises Agroalimentaires a souhaité répondre à l'expérimentation des lignes directrices pour le développement des méthodes sectorielles de réalisation de Bilans d'Emissions de Gaz à Effet de Serre pour la filière agricole et agro-alimentaire. Ayant contribué à la rédaction du guide sectoriel paru en Novembre 2011, il nous a paru pertinent de maintenir nos contributions pour notre territoire et nos filières en collaboration avec l'ANIA et O2M Conseil. Les acteurs des filières agroalimentaires sont interdépendants et il est essentiel d'avoir un cadre méthodologique adapté à ce secteur pour répondre aux réalités du terrain.

Ameublement
Pour ce secteur, l'objectif de participation à ce programme est double :
1. inciter les entreprises, pour la plupart des PME, à intégrer les enjeux du changement climatique dans leur stratégie d'entreprise ;
2. produire des outils sectoriels facilitant la mise en œuvre de ces démarches de progrès en cohérence avec les réglementations en cours ou à venir dans le domaine de l'environnement.

Chimie
Le consortium de la chimie composé de l'UIC, de Sanofi, de Solvay, de Yara et du CITEPA a souhaité inscrire le développement d'un guide français dans la lignée du guide international développé par le WBCSD.
La réalisation d'un guide pour les Bilans d'Emission de Gaz à Effet de Serre est un enjeu important pour les industriels de la chimie pour les trois raisons suivantes :
1. Proposition d'un outil permettant la promotion de procédés vertueux en carbone et de la production en France en montrant son impact positif sur le climat ;
2. Nécessité d'anticiper les enjeux d'affichage environnemental ;
3. Besoin de proposer aux industries chimiques une méthodologie simple et pertinente, en phase avec les réalités du secteur.

La réalisation d'un BEGES « scope 3 » est, pour le secteur de la chimie, un défi complexe. Les marchés de la chimie sont globalisés, et les procédés de production des précurseurs chimiques sont multiples. Par ailleurs, la chimie présente une grande variété de chaînes de valeurs interconnectées, avec des co-productions et des sous-productions.

Conscientes de ces problématiques et de l'enjeu majeur de la chimie de s'investir dans leurs résolutions, le consortium chimie animera les retours d'expérience des entreprises volontaires dans l'élaboration d'un guide, l'établissement de facteurs d'émissions par défaut, et l'exploitation stratégique des bilans.

Déchets
En 2006, plusieurs membres de la FNADE se sont réunis au sein d'un groupe de travail animé par Entreprises pour l'Environnement (EpE) pour élaborer un Protocole permettant d'harmoniser les pratiques en matière de quantification, reporting et vérification des émissions de GES générées par les activités de gestion des déchets. Ce Protocole a depuis fait l'objet de plusieurs mises à jour suite aux retours critiques de divers organismes en France, en Europe et à l'international.

La dernière revue critique en date est celle du World Resource Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD), les 2 organismes à l'origine du GHG Protocol (1er standard international de comptabilisation et de présentation des GES). Après l'intégration des commentaires reçus, le Protocole (version 5) a été jugée conforme aux lignes directrices du GHG Protocol et a été labellisée « Built on the GHG Protocol ». Il devient ainsi la référence internationale pour le secteur des déchets.

Notre participation à la présente expérimentation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et réciproque. Nous souhaitons garantir aux acteurs du secteur la conformité du Protocole vis-à-vis des pratiques et exigences nationales et partager notre expérience dans l'élaboration d'un guide sectoriel.

Parfums Arômes Senteurs Saveurs
Accompagner les acteurs des industries aromatique et cosmétique vers une chimie intégrant tous les enjeux de la durabilité est un objectif majeur du Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs. Si les projets collaboratifs de recherche sont un vecteur important, l'accompagnement des adhérents au travers d'actions collectives ou l'élaboration de guides méthodologiques offrent un complément indispensable à la réalisation de cette ambition.
« La mutualisation des démarches associée à un guide et un accompagnement très pragmatiques sont absolument nécessaires à nos adhérents pour leur permettre la réalisation de bilan de gaz à effet de serre ».

Travaux Publics
Face à l'accroissement des attentes et des contraintes en matière d'information CO_2, il est important que les acteurs du secteur des Travaux Publics partagent l'élaboration d'un document de référence. Il permettra la clarification des enjeux et l'harmonisation des pratiques.
« La FNTP promeut depuis 2007 la diffusion de la comptabilité CO2. Il est nécessaire, aujourd'hui, que les bases de ces démarches soient partagées par tous »
Jean-Louis MARCHAND, président de la commission développement durable de la FNTP.

Pour que les futures lignes directrices fournissent un cadre efficace au développement et à l'actualisation des guides sectoriels BEGES, il est important qu'elles soient confrontées aux réalités pratiques d'une large gamme d'activités.

Annexe 2 : Présentations des consortiums

Consortium Aéronautique et spatial
Le GIFAS regroupe 320 sociétés – depuis les grands maîtres d'œuvre et systémiers jusqu'aux PME – spécialisées dans le développement, la réalisation, la maintenance des programmes et matériels aéronautiques et spatiaux.
Contact : Directeur Environnement t Affaires Publiques France EADS/Airbus
Président de la Commission Environnement et Développement Durable du GIFAS- bruno.costes@airbus.com

Consortium Agroalimentaire
L'ANEA représente plus de 130 entreprises alimentaires de tous secteurs et de toutes tailles, qui participent régulièrement aux travaux. O2M Conseil est un cabinet d'accompagnement en développement durable, notamment au travers des outils opérationnels comme le Bilan Carbone® et l'Analyse de Cycle de Vie. L'ANIA, Association Nationale des Industries Alimentaires, rassemble 20 fédérations nationales sectorielles et 21 associations régionales, représentatives des 13 500 entreprises alimentaires.
Contact : Anne Brice : Secrétaire générale de l'ANEA - abrice.anea@gmail.com
Olivier Messager, Responsable de projet GES – messager@o2mconseil.fr

Consortium Ameublement
UNIFA : l'organisation professionnelle nationale représentative des industries françaises de l'Ameublement est très mobilisée sur les enjeux du développement durable, domaine stratégique qui est soutenu par le Comité de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB).
COFEL (literie et articles de literie), COULIDOOR (portes de placard) et EUROSIT (sièges de bureau) : 3 entreprises représentatives de la variété des métiers du secteur.
FCBA et CETIM : ces deux centres techniques industriels accompagnent les entreprises de l'ameublement sur ce type de problématique depuis 2004.

Contact : Emilie BOSSANNE – emilie.bossanne@fcba.fr – tel. 05.56.43.63.63
Bertrand DEMARNE – demarne@mobilier.com

Consortium Chimie
Le consortium est animé par l'UIC, promoteur de la croissance durable de l'industrie chimique en France. Les entreprises représentant la variété du secteur sont : Yara, chimie minérale des engrais, promoteur des solutions pour une agriculture durable et la préservation de l'environnement ; Solvay, premier groupe chimiste en France, notamment dans la chimie matériaux, halogènes et plastiques ; et Sanofi, groupe pharmaceutique opérant dans la chimie fine en précurseur de sa gamme. Le CITEPA apportera au consortium son expertise technique dans le domaine des émissions atmosphériques.
Contact : Hélène MEJEAN – Directrice de la communication de l'UIC - hmejean@uic.fr
Yves LENAIN – Pilote du projet - ylenain@uic.fr

Consortium Déchets
La FNADE est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Elle est composée de 9 syndicats regroupant les prestataires de services, les constructeurs et les fabricants de matériel exerçant dans le domaine de la gestion des déchets. Les entreprises adhérentes à la FNADE (283 en 2012) emploient plus de 60 000 salariés en France.
Contact : Adhish EMRITLOLL – a.emritloll@fnade.com

Consortium Parfums Arômes Senteurs Saveurs
Dès sa création en 2005, le Pôle PASS a inscrit l'enjeu du développement durable dans sa feuille de route stratégique. De nombreuses actions ont été menées dans ce cadre, que ce soit au travers : des projets R&D labellisés par le Pôle, des actions collectives mises en œuvre (ex : formation à l'éco-conception ECOPOLEPASS, mise au point d'un référentiel sur l'analyse de cycle de vie), des événements scientifiques organisés (ex : cycle de conférences sur la chimie verte), ou des partenariats engagés (ex : développement de procédés propres d'extraction du végétal au sein de FRANCE ECO-EXTRACTION, partenariat avec le PNR des Pré-alpes d'Azur pour la biodiversité).
Contact : Philippe Claud – p.claud@pole-pass.fr

Consortium Travaux Publics
En partenariat avec l'Institut de Routes des Rues et des Infrastructures pour la Mobilités (IDRRIM), l'Institut EFFICACITY du pôle de compétitivité ville durable (ADVANCITY) et la Chaire génie civil de l'université de Nantes, la FNTP animera le projet de rédaction d'un guide BEGES sectoriel. Ce projet capitalisera en particulier sur l'expertise des métiers du secteur en matière d'évaluation environnementale.
Contact : Nicolas VERHAEGHE - verhaeghen@fntp.fr – tel : 01.44.13.34.27.

L'ADEME en bref
L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.
L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. **www.ademe.fr**